

La formation continue pour les bénéficiaires de l'aide sociale

AIDE SOCIALE Pour continuer à garantir le succès de l'intégration professionnelle, l'aide sociale doit investir dans l'encouragement des compétences et la qualification. Les premières expériences de la ville de Berne confirment le bien-fondé de cette approche. Selon le nouveau message FRI, les cantons disposeront ces quatre prochaines années de CHF 43 millions de fonds fédéraux pour promouvoir les compétences de base et la formation continue.

En Suisse, près de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale âgés entre 25 et 64 ans (46,4 %) n'ont aucun diplôme professionnel. Cela signifie que la proportion de personnes sans formation professionnelle est environ trois fois plus élevée parmi les bénéficiaires de l'aide sociale que dans la population résidente permanente. Parallèlement, près de 30 % des bénéficiaires de l'aide sociale possèdent des compétences de base insuffisantes, raison pour laquelle ils sont prioritairement placés dans des emplois non qualifiés.

En raison des mégatendances dans le monde du travail, le nombre d'emplois peu qualifiés ne cesse de diminuer depuis des années. Une évolution qui remet en question l'approche de l'aide sociale qui consiste à orienter directement et aussi rapidement que possible les clients souvent peu qualifiés vers le marché de l'emploi. Si l'aide sociale souhaite à l'avenir poursuivre cet objectif, il convient d'investir davantage dans l'encouragement des compétences et la qualification professionnelle. Pour l'aide sociale, cela implique un changement de paradigme, puisqu'à ce jour, elle s'est montrée très réticente à financer les formations ou cours de perfectionnement des personnes de plus de 25 ans. La Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) ont donc lancé conjointement l'offensive de formation continue en 2018.

Dans les différents cantons, des projets pilotes montrent que cette approche est prometteuse. Depuis plusieurs années, le Bureau de la sécurité sociale de la ville de Berne attache beaucoup d'importance à l'encouragement des compétences et des qualifications des bénéficiaires de l'aide sociale. Dans sa stratégie actuelle pour les années 2018 à 2021 visant à promouvoir l'intégration pro-

fessionnelle et sociale, la ville de Berne investit 2,3 millions de francs dans la mise en place et le pilotage d'offres d'encouragement adéquates.

Permettre à un demandeur d'emploi de suivre une formation professionnelle est le meilleur moyen de poser les bases d'une sortie durable de l'aide sociale. De nombreux bénéficiaires ne sont toutefois pas à même de suivre une formation professionnelle. Il est donc essentiel d'identifier des parcours de formation moins exigeants et de les utiliser de manière ciblée. À cette fin, le Bureau de la sécurité sociale de la ville de Berne a développé un modèle de formation fondé sur quatre échelons, associés chacun à un objectif d'encouragement prioritaire. Le but de cette approche est de former les bénéficiaires de l'aide sociale compte tenu de leur potentiel et à un échelon qui leur est accessible.

Davantage de fonds pour combler les lacunes de l'offre

A l'heure actuelle, la ville de Berne mène des projets pilotes pour développer des cours visant à favoriser l'acquisition des compétences de base et de la vie courante, ainsi que des formations spécialisées d'une durée de six mois dans la restauration et l'entretien. Les premières expériences sont porteuses d'espoir : l'encouragement selon le modèle échelonné semble profiter à une partie des bénéficiaires de l'aide sociale et les formations spécialisées en particulier permettent d'augmenter les chances de trouver un emploi. En outre, les cours de formation ont des effets qui vont au-delà de la simple acquisition de connaissances, puisqu'ils aident les participants à améliorer leur confiance en soi, leur assurance et leur motivation, tout en leur insufflant une dynamique positive.

Le nouveau message FRI offre l'occasion d'intensifier l'encouragement des compétences et la qualification professionnelle en Suisse : pour les années 2021 à 2024, la Confédération met en effet à disposition des fonds pour un montant total de 43 millions de francs. D'une part, ces fonds sont destinés à combler les lacunes de l'offre existante. Pour les bénéficiaires de l'aide sociale, elle entend d'autre part garantir l'accès à des structures d'encouragement dans la formation continue, la formation professionnelle et l'assurance-chômage. Les cantons sont désormais appelés à mettre à disposition le même montant pour la promotion des compétences de base.

Afin d'opérer le changement de paradigme dans l'aide sociale vers un accent accru sur la formation, il ne suffit pas de créer des offres d'encouragement appropriées. Outre la mise à disposition des fonds nécessaires au financement de ces offres, il est nécessaire de développer les processus d'insertion professionnelle actuels. Il s'agit d'identifier au plus vite et d'encourager le potentiel de perfectionnement des bénéficiaires de l'aide sociale.

Pour y parvenir, il faut disposer d'un outil d'évaluation systématique et professionnel qui permette d'identifier suffisamment tôt le potentiel existant, puis de mettre l'accent sur l'orientation vers les compétences tout au long du processus d'insertion professionnelle. De l'évaluation du potentiel au placement, en passant par la formation, il faut à tout moment connaître précisément les compétences de chaque demandeur d'emploi, les lacunes qu'il doit combler pour sa future insertion et les moyens qui lui permettront d'acquérir les compétences requises. ■

David Kieffer

Bureau de la sécurité sociale de la ville de Berne